

DECISION DU PRESIDENT

N° DP_2025_59

Attribution d'un marché

2025 - 08 : GESTION DE LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE LIBELLULE A ASSAT

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Nay,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants et modifications en cours d'exécution, lorsque les crédits sont inscrits au budget, étant précisé que les signatures requises pourront être manuscrites ou électroniques,

Vu la consultation lancée le 30 juin 2025 dont la date limite de réception des offres était fixée au 16 septembre 2025,

Vu les offres des entreprises reçues dans les délais sous forme dématérialisée, sur la plateforme AMPA,

- LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE reçu le 16/09/2025

Considérant que l'analyse a été réalisée conformément aux critères définis dans le dossier de consultation des entreprises,

DÉCIDE

Article 1^{er} : De signer avec les entreprises :

Titulaire :

ASSOCIATION LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE

150 rue des Poissonniers

75883 Paris cedex 18

40130 CAPBRETON

Siret : 323 686 691 00995

Petite-enfance@leolagrange.org

04-72-89-20-72

Article 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à M. le Trésorier de Nay.

Fait à BENEJACQ, le 17 décembre 2025

Christian PETCHOT-BACQUE

Président de la
Communauté de communes du Pays de Nay

